

Décision n° D.2024-47

Achats et renouvellements des concessions funéraires - Année 2024

Monsieur Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex,

VU La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

VU Les articles L 2223-3, L 2223-14, L 2223-15, L 2223-16 et L 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement général des cimetières de la Commune de Faverges ;

VU L'arrêté municipal du Conseil Municipal n° 2016.G.292 du 22 août 2016 portant sur la réglementation générale des cimetières de Faverges, de Viuz et de Seythenex modifiant l'arrêté municipal n° 2010.G.279 du 23 novembre 2010 ;

VU La délibération du Conseil Municipal n° Del.2020-V-97 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil Municipal au Maire de Faverges-Seythenex dans les matières prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celle prévue au point numéro 8 à savoir de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

CONSIDERANT les demandes enregistrées entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024 tendant à obtenir une concession ou un renouvellement de concession dans les cimetières communaux de Faverges, Viuz et Seythenex ;

Décide

Article 1 : - Il est accordé une concession de 15 ou 30 ans aux concessionnaires ou à leurs ayants droit, au titre d'une concession nouvelle ou à renouveler et moyennant une somme établie selon les tarifs en vigueur.

N° Concession	Achat / Renouvellement	Cimetière	Durée	Montant
2024/01	Achat concession	Faverges	30 ans	360,00 €
2024/02	Achat concession	Seythenex	15 ans	520,00 €
2024/03	Renouvellement concession	Faverges	15 ans	200,00 €
2024/04	Renouvellement concession	Viuz	15 ans	200,00 €
2024/05	Achat concession	Viuz	30 ans	360,00 €
2024/06	Renouvellement concession	Faverges	15 ans	270,00 €
2024/07	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	540,00 €
2024/08	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	360,00 €
2024/09	Achat columbarium	Faverges	15 ans	520,00 €
2024/10	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	540,00 €

2024/11	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	360,00 €
2024/12	Achat columbarium	Viuz	15 ans	520,00 €
2024/13	Achat concession	Faverges	15 ans	200,00 €
2024/14	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	370,00 €
2024/15	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	360,00 €
2024/16	Renouvellement concession	Seythenex	15 ans	200,00 €
2024/17	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	576,00 €
2024/18	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	540,00 €
2024/19	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	360,00 €
2024/20	Achat concession	Faverges	30 ans	360,00 €
2024/21	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	540,00 €
2024/22	Renouvellement concession	Faverges	30 ans	450,00 €
2024/23	Achat columbarium	Faverges	30 ans	800,00 €
2024/24	Renouvellement concession	Seythenex	30 ans	360,00 €
Total				9 866,00 €

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal conformément à l'Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Faverges-Seythenex.

Faverges-Seythenex, le 30 décembre 2024

Décision devenue exécutoire compte tenu de la
réception en Préfecture le : 07 JAN. 2025
Et de la publication le : 07 JAN. 2025
Et la notification le : 07 JAN. 2025

Le Maire de Faverges-Seythenex,



Jacques DALEX

Compte-rendu de cette décision a été fait lors de la séance du Conseil Municipal du